

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mercredi 24 février 2021 à 18 h** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Vote sur la réunion à huis-clos (Article 9 du règlement intérieur du Conseil Municipal).

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021.

Administration générale

- 1 - Désignation d'un représentant pour les demandes de licences d'entrepreneur de spectacle
- 2 - Cession des parcelles cadastrées en section AC numéro 192 et 281 de la SNCF au profit de la Commune
- 3 - Autorisation d'occupation temporaire de la parcelle AI 59 restaurant bar au lieu-dit la Pinède – Approbation du choix de l'attributaire – Approbation des termes de la convention
- 4 - Court de tennis en terre battue synthétique du complexe sportif Guillaume Apollinaire – Mise en place d'un règlement intérieur
- 5 - Court de tennis en terre battue synthétique du complexe sportif Guillaume Apollinaire – Fixation du montant des cotisations annuelles et de la location à l'heure

Finances

- 6 - Débat d'orientations budgétaires 2021
- 7 - Approbation des taux d'imposition 2021

Personnel

- 8 - Recrutement d'agents pour des besoins saisonniers ou occasionnels
- 9 - Modification du tableau des effectifs

Questions diverses